

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN POSTE ET A LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le 9 février 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni de manière dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 3 février 2021.

Vu la délibération 2020-CSYN-35 relative à la modification des statuts et du règlement intérieur de Seine-et-Yvelines Numérique

Vu les articles 3 et 9 du Règlement intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu la Convention collective nationale des télécommunications du 26 avril 2000 (IDCC 2148) en vigueur;

Vu la délibération du Comité syndical du 27 avril 2017 par laquelle il a été décidé d'appliquer la convention collective nationale des télécommunications ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique tels que modifiés par délibération du Comité syndical n° 2020-CSYN-48 du 22 juin 2020;

Vu la délibération du Comité Syndical du 8 octobre 2020 par laquelle il a été créé le poste de Directeur de Projet THD-Renfort;

Vu la délibération du Comité Syndical du 12 mars 2020 par laquelle il a été créé la Direction Métier
Archivage Electronique;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité syndical ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de créer les emplois nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 - APPROUVE à compter du 1^{er} février 2021 :

DEMATERIALISATION ET CONFIANCE NUMERIQUE

- Le changement de dénomination de la Direction : la direction Architecture et Démocratie devient Direction Dématérialisation et Confiance Numérique.

- Le changement de dénomination du poste : le Directeur métier Archivage Electronique, Groupe F, seuil 1 devient Directeur Métier Dématérialisation et Confiance Numérique Groupe F, seuil 1
- Le changement de dénomination du poste : l'expert métier Archivage Electronique, groupe E seuil 1 devient Expert métier Dématérialisation, Groupe E, seuil 1.

ADMINISTRATIF

- du poste de Comptable - Renfort, Groupe E, seuil 1 bis (équivalent au grade « ingénieur », cat. C)

INFRASTRUCTURES

- la création à compter du poste de Chef de projet IT, Groupe E, seuil 3 (équivalent au grade « ingénieur », cat. C)
- La suppression du poste de Directeur de projet THD - Adjoint

Article 2 - APPROUVE à compter du 1^{er} mai 2021 :

SERVICES

- La suppression du poste de Technicien - Renfort

Article 3 - DIT que les crédits nécessaires sont et seront inscrits aux budgets, pour la rémunération, au chapitre 012 article 64111.

Article 4 - APPROUVE la modification du tableau des effectifs suivant :

Réf interne	Intitulé du poste	Réf. convention collective		Réf. Fonction publique territoriale
		Groupe	Seuil	
	Direction			
D1	Directeur Général	Sans objet		Administrateur
D2	Directeur Général Délégué	G	2	Ingénieur en Chef
	Administration			
ADM1	Secrétaire Général	F	1	Attaché
ADM2	Responsable des Ressources Humaines	F	1	Attaché
ADM3	Attaché de Direction	E	1	Attaché
ADM4	Gestionnaire administrative et comptable	E	1 bis	Rédacteur
ADM5	Comptable	C	3	Rédacteur
ADM6	Juriste Commande Publique	E	1	Attaché
ADM7	Contrôleur de gestion	E	1	Attaché
ADM8	Comptable	C	1	Rédacteur
ADM9	Renfort administratif	C	3	Rédacteur
ADM10	Responsable comptable	F	1	Attaché
ADM11	Alternant Administratif	*	*	Rédacteur
ADM12	Alternant Assistant RH			Rédacteur
ADM13	Comptable- Renfort			Rédacteur

*Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-2021-CSSYN-78-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception en préfecture : 17/02/2021

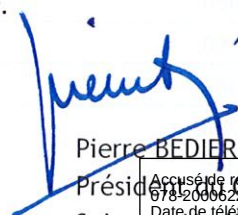
	Vidéoprotection			
VP1	Directeur métier sureté électronique	G	1	Attaché
VP2	Directeur de programme « vidéoprotection »	F	1	Ingénieur
VP3	Expert logiciel Vidéoprotection	E	1	Ingénieur
VP4	Chef de projet technique sureté	F	1	Ingénieur
VP5	Alternant Vidéoprotection	*	*	Rédacteur
	Infrastructures			
INF1	Responsable Architectures et Infrastructures	F	1	Attaché
INF2	Chef de projet réseaux et systèmes	E	1 bis	Ingénieur
INF3	Directeur de projets THD	F	2	Ingénieur
INF4	Ingénieur réseau & systèmes	E	3	Ingénieur
INF5	Superviseur travaux	D	1	Ingénieur
INF7	Alternant Infrastructures	*	*	Rédacteur
INF8	Chef de projet IT	E	3	Ingénieur
	Numérique pour l'Education et les Solidarités			
NE1	Directeur activité " Numérique pour l'Education et les Solidarités "	F	2	Attaché
NE2	Chef de projets	E	3	Attaché
NE3	Chef de projets	E	1 bis	Attaché
NE4	Directeur de projets	F	2	Ingénieur
NE5	Chef de projets	E	3	Ingénieur
NE6	Chargé de relations extérieures	E	1bis	Ingénieur
NE7	Administrateur système et réseau	F	3	Ingénieur
NE8	Directeur de projet ENT - Directeur Adjoint Métier NE	F	2	Attaché
NE9	Alternant Numérique Educatif	*	*	Rédacteur
NE10	Chef de projet Numérique pour l'Education et les Solidarités	E	3	Ingénieur
	Direction des Services			
SE1	Directeur des services et infrastructures	G	2	Ingénieur
SE2	Responsable Service Client	E	3	Attaché
NE10	Adjoint technique équipe maintenance des équipements numériques	D	1	Agent de maitrise
NE11	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE12	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE13	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE14	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE15	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE16	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE17	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE18	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE19	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE20	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE21	Technicien	C	1	Agent de maitrise

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-CSSYN-78
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

NE22	Technicien - renfort	C	1	Agent de maitrise
SE10	Gestionnaire de parc-des services ITSM	E	1bis	Ingénieur
SE11	Responsable Infogérance	F	2	Ingénieur
SE12	Responsable Infogérance	F	*	Ingénieur
SE13	Responsable du CDSI	E	1	Attaché
SE14	Opérateur de videoprotection adjoint responsable	D	(*)	Rédacteur
SE15	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE16	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE17	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE18	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE19	Opérateur de videoprotection	C	(*)	Agent de maitrise
SE20	Responsable Opérationnel de projet	E	1	Attaché
SE21	Incident Change Manager	E	1	Attaché
SE22	Responsable Opérationnel de la Sécurité du SI	F	1	Attaché
SE23	Alternant Services	*	*	Rédacteur
Direction développement, qualité, transformation				
CRE1	Responsable de la communication et du Marketing	E	3	Attaché
CRE2	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE3	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE4	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE5	Attaché Technico-commercial	E	3	Attaché
CRE6	Directeur du Développement	F	1	Attaché
CRE7	Alternant Assistant Communication/marketing	*	*	Rédacteur
CRE8	Alternant Développement	*	*	Rédacteur
Dématérialisation et Confiance Numérique				
AE1	Directeur Métier Dématérialisation et Confiance Numérique	F	1	Attaché
AE2	Expert métier Dématérialisation	E	1	Attaché
YNCA				
CA1	Responsable Centrale d'Achats	E	3	Attaché
CA2	Acheteur - renfort	E	1	Attaché
PMO				
PMO1	PMO Central	F	1	Attaché

(*) : le seuil (déterminé au regard de la convention collective) correspond au niveau d'ancienneté du salarié recruté ; il ne peut être arrêté qu'au moment du recrutement effectif.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.


Pierre BÉDIER
Président du Comité Central
Seine-et-Yvelines Numérique

Accusé de réception en préfecture
678-200062248-20210209/2021-CSSYN-78-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception en préfecture : 17/02/2021

COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN POSTE ET A LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Président de séance : M. Pierre BEDIER

Présents : M. Pierre BEDIER

À distance : M. Bertrand COQUARD, Mme Cécile DUMOULIN, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Marie-Pierre LIMOGES, M. André MANCIPOZ, M. Jean-Marie MOREAU, M. Benoît POUYET, M. Serge QUERARD, M. Jean-François RAYNAL, M. Laurent RICHARD, M. Paul SUBRINI

Dont

Pouvoir : 0

Absents EXCUSÉS : **Absents EXCUSÉS** : M. Eddie AÏT, M. Daniel COURTES, M. Karl OLIVE, M. Cédric PEMBA-MARINE, M. Dominique TURPIN, M. Laurent VASTEL, Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	24	13	14

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 078-200062248-20210209-2021-CSSYN-78-DE Date de télétransmission : 17/02/2021 Date de réception préfecture : 17/02/2021
--

Résultat du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
M. Pierre BEDIER	EN PRÉSENTIEL	POUR
M. Bertrand COQUARD	À DISTANCE	POUR
Mme Cécile DUMOULIN	À DISTANCE	POUR
Mme Ghislaine HAUETER	À DISTANCE	POUR
Mme Anne HERY LE PALLEC	À DISTANCE	POUR
Mme Nathalie LEANDRI	À DISTANCE	POUR
Mme Marie-Pierre LIMOGÉ	À DISTANCE	POUR
M. André MANCIPOZ	À DISTANCE	POUR
M. Jean-Marie MOREAU	À DISTANCE	POUR
M. Benoit POUYET	À DISTANCE	POUR
M. Serge QUERARD	À DISTANCE	POUR
M. Jean-François RAYNAL	À DISTANCE	POUR
M. Laurent RICHARD	À DISTANCE	POUR
M. Paul SUBRINI	À DISTANCE	POUR

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-2021-CSSYN-78-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021